

DELIBERATION DU BUREAU DU 03 AVRIL 2023 –MORBIHAN HABITAT

Le 03 avril 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Mme Marie-Hélène HERRY (<i>en visioconférence</i>) à partir du point n°11 Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE	DELIBERATION N° 21.BU-2023-04-03	Groupe n° 124
	LA TRINITE SUR MER « KERDROVAS » Rue de Kerdrovas et rue de Kerguillé	Ajustement des prix de vente

Délibération du Bureau du 29 mars 2016	Détermination du prix de vente - groupe n°124
Délibération du Conseil d'administration du 22 juin 2022	Politique de vente

Bretagne Sud Habitat avait décidé, lors du Conseil d'Administration du 23 octobre 2014, d'intégrer au plan de vente les logements de la Résidence Kerdrovas située à LA TRINITE-SUR-MER, composée à l'origine de 10 logements, 4 logements de cette résidence ont été vendus.

Il est proposé au Bureau de réajuster les prix de vente des 6 pavillons restant à vendre eu égard à l'évolution des conditions du marché et au référentiel de prix de vente propre à Morbihan Habitat, et conformément à la délibération du Conseil d'administration du 22 juin 2022.

Le tableau joint en annexe de la présente délibération indique les nouveaux prix proposés aux acquéreurs locaux-occupants.

Il est précisé que pour les acquéreurs « extérieurs », le prix proposé ne peut être inférieur à 110% du prix pratiqué pour un logement vendu à son occupant.

Pour mémoire, depuis le vote de la loi ELAN, l'estimation du service du Domaine n'est plus une condition préalable à la vente.

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux :

- décisions des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et de déconstruction,
- aux décisions des actes de disposition,
- aux souscriptions d'emprunts pour un montant maximum de 10 M€ par opération.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide le réajustement des prix de vente des pavillons de la résidence Kerdrovas située à LA TRINITE-SUR-MER tel que présenté dans le tableau joint,
- autorise le Directeur général à signer tout document et réaliser tous les actes de gestion utiles relatifs à la vente de ces pavillons.

COMMUNE	RESIDENCE			N° DE GROUPE	
LA TRINITE-SUR-MER	Kerdrovas			124	
ADRESSE	CODE ESTIA	TYPOLOGIE	SURFACE HABITABLE	PRIX DE VENTE ACTUELS	PRIX DE VENTE MODIFIES
				Logement occupé	Logements occupés
15 Rue de Kerdrovas	01 40 0124 90 0001	T3	69,00	96 600 €	200 000 €
13 Rue de Kerdrovas	01 40 0124 90 0002	T3	69,00	105 150 €	235 000 €
7 Rue de Kerdrovas	01 40 0124 90 0005	T3	69,00	96 600 €	200 000 €
5 Rue de Kerdrovas	01 40 0124 90 0006	T3	69,00	96 600 €	200 000 €
3 Rue de Kerdrovas	01 40 0124 90 0007	T3	69,00	96 600 €	200 000 €
13 Rue de Kerguillé	01 40 0124 90 0010	T4	82,00	114 800 €	246 000 €
⁽¹⁾ Le prix de vente pour un logement libre d'occupation est fixé par référence aux prix de marché sans pouvoir être inférieur à 110% du prix pratiqué pour un logement occupé			Prix de vente moyen	101 058 €	213 500 €
⁽²⁾ [prix de vente] - [remboursement anticipé des emprunts restant dus]			Marge moyenne de financement ⁽²⁾	101 058 €	213 500 €
⁽³⁾ [prix de vente] - [valeur d'actif non amortie]			Plus-value comptable moyenne ⁽³⁾	93 607 €	206 049 €